

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mai 2011

BIOÉTHIQUE (Deuxième lecture) - (n° 3403)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 38

présenté par

M. Leonetti, Mme Aurillac, M. Jeanneteau, M. Perrut, M. Jardé et Mme Dumoulin

ARTICLE 24 QUATER

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« dans le cadre des semaines de séance réservées »,

les mots :

« parlementaire dans le cadre d'une semaine de séance réservée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.